

ASSEMBLÉE NATIONALE10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1609

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 40

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« et suivants »

les mots :

« à L. 31-10-12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.